



AMAP' Art du Panier
Contrat d'engagement solidaire « Fromage de Chèvre» 2020
Du 9 Avril 2020 au 3 décembre 2020

Le présent contrat est passé entre :

- D'une part, le producteur Partenaire : **Xavier PHILIPPE** (Eleveur chevrier)

Adresse : 3, route d'Auxi, 80370 PROUVILLE

Mail : chevreriedumoulin80@gmail.com Téléphone : 06 42 10 38 01

- D'autre part, l'adhérent de l'AMAP' Art du Panier :

Nom/ Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

SVP Contrat à retourner à Benoit GUERLIN (référent) par mail à guerlin@gmail.com ou papier avant le début des distributions.

Type	Tarif au crottin (150g)	Quantité souhaitée par distribution	Montant total pour la saison X 18
Fromage Frais Nature	3,60€		
Fromage Sel de Guérande	4,00€		
Fromage aux 3 baies	4,00€		
Fromage aux herbes de provence	4,00€		
Fromage à l'Ail	4,00€		
Fromage à l'Ail des ours	4,00€		
Fromage au Piment d'Espelette	4,00€		
Fromage aux noisettes	4,00€		
Fromage Surprise*	4,00€		
Fromage Affiné	4,00€		
Fromage cœur de Figue	4,00€		
Fromage cœur de Miel	4,00€		
Fromage crémeux	4,00€		
Fromage crémeux cendré	4,10€		
Tomme (200g)	5,50€		
Rapé de chèvre sous vide 100g (=2 fromages secs)	4,00€		
Yaourt lait de chèvre (pot consigné)	1,10€		
Faisselle (pot consigné)	0,90€		
Fromage blanc 250g (pot à ramener)	2,50€		
Lait (1 litre)	3,50€		
TOTAL			

* Le fromage surprise est un fromage décidé par le producteur de la liste ou autre nouveauté.

Les signataires du présent contrat **s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de Xavier PHILIPPE, Eleveur chevrier
- Fournir à l'adhérent des fromages de chèvre, produits dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP

Article 2 : Engagements de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- **Etre adhérent de l'AMAP' Art du Panier, cotisation annuelle de 10€.**
 - **Récupérer** (ou faire récupérer) **ses fromages le jeudi de la distribution entre 18h30 et 19h15 à la salle Daniel Ferry – place de la mairie 80 330 LONGUEAU**

En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre fromages. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.

Il convient de s'organiser pour que quelqu'un vienne prendre les fromages à sa place ou qu'une autre personne puisse en profiter.

- **Tenir une permanence** de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par semestre,
- **Participer**, dans la mesure du possible, **aux réunions bilan de fin de semestre et aux assemblées générales**
- **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au fonctionnement** et à l'animation **de l'AMAP** (accueil et visite du site, animations diverses, engagement actif dans l'association, et sur la ferme...)
- **Accepter les risques naturels liés à l'activité agricole, aux aléas de la production** (intempéries, ravageurs, sécheresse ...) et à la **transformation**

Article 3 : Engagements du producteur

Le producteur s'engage à :

- **Livrer tous les 15 jours** des fromages de qualité,
- **Etre présent régulièrement aux moments des distributions et donner régulièrement des nouvelles sur la production,**
- **Proposer d'accueillir sur l'exploitation,** les adhérents à l'AMAP au moins une fois dans l'année.

Article 4 : Règlement et Signatures

Le Règlement total est à remettre en début de saison en même temps que le contrat :

- Espèces
- Chèques à l'ordre de Xavier PHILIPPE / banque & n° chèque :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues. Cependant, aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentants) et le producteur.

Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Fait à, Le

L'adhérent :

Le producteur : Xavier PHILIPPE

